

## OPTION CREDIT

### NOTE D'INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES – EXPLICATIONS ADEQUATES

*Document à caractère commercial en vigueur au 19 juin 2026*

Dans ce document, nous vous présentons les informations essentielles relatives à l'Option Crédit proposée par Société Générale afin de vous accompagner dans votre décision en toute transparence.

Pour une information complète, nous vous invitons à consulter les conditions générales de l'Option Crédit et la brochure tarifaire "Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires – Particuliers", disponibles sur le site [www.particuliers.sg.fr](http://www.particuliers.sg.fr) et en agence, ainsi que les conditions contractuelles remises par Société Générale.

### IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL PROPOSANT L'OPTION CREDIT

<b>Identité</b> <b>Adresse géographique</b>	<b>Société Générale</b> , société anonyme, dont le siège social est situé 29 boulevard Haussmann à Paris (75009), enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 552 120 222 et ayant pour numéro ADEME FR231725_01YSGB.
<b>Activité principale</b> <b>Autorités de contrôle</b>	<b>Société Générale</b> est un établissement de crédit de droit français : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR », 4 place de Budapest, CS 92459 Paris Cedex 09 - <a href="https://acpr.banque-france.fr/fr">https://acpr.banque-france.fr/fr</a>) pour la fourniture de services bancaires et d'investissement à ses clients. Certains services très techniques, liés aux plateformes de négociation ne sont pas proposés,</li> <li>• Contrôlé par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF » - <a href="https://www.amf-france.org/fr">https://www.amf-france.org/fr</a>) et</li> <li>• Sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (« BCE » - <a href="https://www.ecb.europa.eu">https://www.ecb.europa.eu</a>).</li> </ul>
<b>Autres coordonnées</b>	<p><b>Numéro de téléphone</b></p> <p><b>Si vous êtes déjà client</b>, vous pouvez contacter votre conseiller au numéro de téléphone de votre agence que vous pouvez retrouver sur votre relevé de compte ou dans la rubrique « <a href="#">Agences</a> » sur le site <a href="http://www.particuliers.sg.fr">www.particuliers.sg.fr</a>.</p> <p><b>Si êtes nouveau client</b>, vous pouvez retrouver les coordonnées de nos agences (numéro de téléphone, adresse, horaires d'ouverture) dans la rubrique « <a href="#">Agences</a> » sur le site <a href="http://www.particuliers.sg.fr">www.particuliers.sg.fr</a>.</p> <p><b>Adresse électronique</b></p> <p>Vous pouvez contacter Société Générale à l'adresse électronique suivante : <a href="mailto:banque-epargne.par@sg.fr">banque-epargne.par@sg.fr</a></p> <p>Pour contacter votre conseiller, privilégiez toutefois la <b>messagerie sécurisée</b> de votre <b>Espace Client</b><sup>i</sup> ou <b>L'Appli SG</b><sup>i</sup>. <b>Ce canal permet un échange sécurisé et un suivi optimal de vos demandes.</b></p> <p><b>Coordonnées de suivi des relations</b></p> <p>Pour le suivi des relations, vos contacts sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Centre Relation Clients au  (du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 19h – hors jours fériés). Depuis l'étranger +33 (1) 76 77 3933 – Appel non surtaxé. L'accès à certaines fonctionnalités nécessitent d'être titulaire du contrat Banque à Distance<sup>i</sup>.</li> <li>• Votre agence dont vous pouvez trouver les coordonnées (adresse, numéro de téléphone, horaires d'ouverture) dans la rubrique « <a href="#">Agences</a> » sur le site <a href="http://www.particuliers.sg.fr">www.particuliers.sg.fr</a>.</li> </ul>

### INFORMATIONS SUR L'OPTION CREDIT

<b>Caractéristiques principales</b>	<p><b>Conditions d'éligibilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'option Crédit est accessible à partir de 18 ans, au titulaire d'une carte bancaire et d'un crédit renouvelable Alterna.</li> <li>• Pour un compte joint ou en indivision, chaque cotitulaire peut souscrire individuellement à l'option Crédit s'il le souhaite, si le crédit renouvelable Alterna est détenu en cotitularité.</li> <li>• L'option Crédit est disponible sur les cartes bancaires suivantes :           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Carte CB Visa</li> <li>○ Carte CB Visa Premier</li> <li>○ Carte CB Visa Infinite.</li> </ul> </li> </ul>
-------------------------------------	---

### Souscription

La souscription à l'option Crédit ne peut se faire qu'après l'expiration du délai de rétractation du contrat de crédit renouvelable Alterna.

L'option Crédit entraîne la fabrication d'une nouvelle carte bancaire. La refabrication de la carte bancaire est sans frais.

### Caractéristiques

#### Modalités d'utilisation

L'option Crédit, associée au crédit renouvelable Alterna est adossée à la carte bancaire.

Elle donne le choix pour vos paiements et retraits en France entre :

- Un fonctionnement au comptant :

Lors des achats ou retraits, vous sélectionnez "CB COMPTANT" sur le terminal de paiement du commerçant ou sur l'automate bancaire : l'opération sera alors débitée sur votre compte bancaire.

Par défaut, l'opération est débitée sur le compte bancaire, selon le mode de débit de la carte bancaire : immédiat ou différé.

- Un fonctionnement à crédit :

Lors des achats ou retraits, vous sélectionnez "CB CREDIT" sur le terminal de paiement du commerçant ou sur l'automate bancaire.

L'opération est débitée sur le crédit renouvelable Alterna dont vous êtes titulaire, sous réserve d'un solde suffisant.

Vous remboursez les mensualités, aux conditions en vigueur du contrat Alterna associé à la carte.

#### Limites de l'utilisation de l'option Crédit

L'option Crédit est soumise à certaines limites et exclusions. Il n'est pas possible d'utiliser l'option Crédit et de choisir "CB Crédit" pour :

- Les paiements sans contact et sans contact Plus (Le sans contact Plus permet de procéder au paiement avec saisie du Code Secret sans insertion de la carte bancaire lors d'une opération supérieure à 50 €)
- Les paiements ou les retraits à l'étranger
- Les retraits dans une autre devise que l'Euro.

De plus :

- Lorsque l'option crédit n'est pas disponible sur le terminal de paiement du commerçant, l'opération s'effectue par défaut au comptant. Si vous souhaitez régler cet achat à crédit, vous pourrez par la suite effectuer un virement depuis votre crédit renouvelable Alterna.
- Lorsque le solde disponible sur le crédit renouvelable Alterna ne permet pas le règlement intégral de l'achat à crédit, le règlement s'effectue au comptant. L'opération sera débitée sur votre compte bancaire.
- En cas de vente à distance et en présence de terminaux sans saisie du code secret (à l'étranger par exemple).

#### Relevé des opérations du compte Alterna

Le relevé de compte du compte Alterna inclut mensuellement :

- Les opérations du mois écoulé
- Le montant de la mensualité
- Le montant utilisé du crédit renouvelable Alterna
- Le montant non utilisé du crédit renouvelable Alterna
- L'estimation du nombre de mensualités restant dues pour parvenir au remboursement du montant emprunté.

### Risques particuliers

Lors des achats ou retraits avec l'option Crédit, en cas de solde insuffisant du crédit renouvelable, l'opération sera réglée au comptant.

### Prix total - Modalités de paiement

### Prix total du service :

Le montant de l'option Crédit est précisé dans la brochure « Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires – Particuliers », disponible en agence et sur le site particuliers.sg.fr, au niveau de la rubrique « Vos moyens et opérations de paiement Section « Cotisation carte de crédit renouvelable (hors coût du crédit associé) ».

	<p>Société Générale peut modifier ces tarifications, ce dont vous serez informé par écrit, au moins deux mois avant. En cas d'opposition de votre part, vous pourrez résilier sans frais ni pénalités le contrat de carte.</p> <p><a href="#">Brochure tarifaire</a></p>
<b>Durée du contrat</b>	L'option Crédit est sans engagement de durée.
<b>Modifications du contrat</b>	<p>Société Générale peut apporter des modifications, notamment financières, au contrat qui vous seront communiquées sur support papier ou sur un autre support durable au plus tard 2 (deux) mois avant la date de leur entrée en vigueur.</p> <p>Si vous n'acceptez pas les modifications, vous avez le droit de résilier immédiatement et sans frais le contrat par un écrit adressé ou remis à votre Agence.</p> <p>L'absence de contestation de votre part notifiée à Société Générale avant l'expiration du délai précité vaut acceptation de ces modifications.</p>
<b>Résiliation du contrat</b>	<p>Vous pouvez résilier l'option Crédit à tout moment et sans préavis, depuis l'Espace Client ou par écrit.</p> <p>L'option Crédit peut être résiliée par Société Générale.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sans motif, avec un préavis de deux mois. Vous serez informé par lettre simple, et la résiliation prendra effet le dernier jour du mois d'expiration du préavis.</li> <li>• Sans préavis, en cas de comportement gravement répréhensible ou de manquement grave à vos obligations contractuelles.</li> </ul> <p>La clôture du compte bancaire ou la résiliation du contrat de crédit renouvelable Alterna entraîne immédiatement et automatiquement la résiliation de l'option Crédit.</p> <p>La résiliation, pour quelque cause que ce soit, du contrat de la carte bancaire à laquelle l'option Crédit est liée, entraîne la résiliation immédiate et automatique du Contrat.</p> <p>La résiliation de l'option Crédit déclenche la refabrication d'une nouvelle carte bancaire sans la mention « CARTE DE CRÉDIT » tout en conservant les caractéristiques de la carte d'origine. La fabrication de cette carte bancaire est gratuite. Vous devrez restituer la carte bancaire en agence ou procéder à sa destruction.</p>
<b>Modalités de conclusion du contrat</b>	<p><b>Modalités de souscription</b></p> <p>Le contrat est conclu à distance<sup>ii</sup>, par signature électronique depuis l'Espace Client <sup>i</sup> sur le site <a href="http://www.particuliers.sg.fr">www.particuliers.sg.fr</a> ou L'Appli SG <sup>i</sup> à distance.</p> <p><b>Lieu de conclusion du contrat</b></p> <p>Le contrat est conclu à Paris, au siège social de Société Générale indiquée dans le présent document, lieu de réception de votre acceptation par cette dernière.</p> <p><b>Date du contrat</b></p> <p>La date de conclusion du contrat est la date de sa signature électronique.</p>
<b>Coûts liés à l'utilisation de technique de communication à distance</b>	<p>Société Générale ne facture aucun coût spécifique supplémentaire pour l'utilisation des techniques de communication à distance permettant d'accéder à votre Espace Client <sup>i</sup> depuis le site <a href="http://www.particuliers.sg.fr">www.particuliers.sg.fr</a>, à L'Appli SG <sup>i</sup>, au Centre Relation Clients ou à votre agence lorsque vous les contactez à distance.</p> <p>L'accès à votre Espace Client <sup>i</sup> Internet ou à L'Appli SG <sup>i</sup> nécessite d'être titulaire du contrat Banque à Distance, service gratuit.</p> <p>Peuvent toutefois rester à votre charge les coûts de connexion Internet facturés par votre fournisseur d'accès à Internet ainsi que le coût éventuel des communications téléphoniques facturé par votre opérateur.</p>

## DROIT DE RETRACTATION

<b>Délai de rétractation</b>	<p>Vous disposez de <b>14 jours calendaires révolus</b> à compter de la date de signature du contrat <b>pour changer d'avis et vous rétracter, sans avoir à en expliquer les raisons.</b></p> <p>Sauf accord exprès de votre part, le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation. Le commencement d'exécution immédiat n'entraîne pas la renonciation au droit de rétractation.</p>
<b>Modalités d'exercice du droit de rétractation</b>	<p>Vous pouvez <b>exercer votre droit de rétractation</b> soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>en ligne</b><sup>iii</sup>, via le formulaire accessible depuis : <a href="#">formulaire de rétractation</a></li> <li>• <b>par écrit</b> (lettre recommandée avec avis de réception, lettre simple, lettre remise en main propre contre décharge), à l'aide du formulaire de rétractation joint aux documents contractuels disponibles dans la rubrique « Mes documents/signés » de votre Espace Client <sup>i</sup> ou de L'Appli SG <sup>i</sup>, à l'adresse de votre agence.</li> </ul>

<p><b>Conséquences de l'exercice ou de l'absence d'exercice du droit de rétractation</b></p>	<p>L'exercice du droit de rétractation est <b>gratuit et sans pénalités</b>. Seuls d'éventuels frais d'envoi postal ou de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à Internet reste à votre charge.</p> <p>En cas de commencement d'exécution du contrat avant l'expiration du délai de rétractation, vous ne serez tenu de payer que la part du service financier déjà exécutée (part de la cotisation correspondant à la période entre la date de débit et la date d'effet de la rétractation) si vous exercez votre droit de rétractation, sans qu'aucune pénalité ne vous soit appliquée.</p> <p>Si vous ne vous rétractez pas dans le délai prévu, vous êtes engagé par le contrat.</p> <p>Vous pourrez toutefois mettre fin au contrat en le résiliant et selon les modalités des conditions de résiliation prévues au contrat.</p>
--	---

## RECLAMATIONS

<p>Vous rencontrez une difficulté, Société Générale s'engage à étudier votre demande et à vous répondre. Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de :</p>	
<p><b>Votre agence :</b> votre premier interlocuteur</p>	<p>Vous êtes invité à vous rapprocher tout d'abord de votre Conseiller de clientèle ou du Responsable de votre agence. Vous pouvez lui faire part de votre mécontentement par tout moyen à votre convenance : via le <b>formulaire en ligne</b> accessible depuis votre Espace Client<sup>i</sup> ou depuis L'Appli SG<sup>i</sup>, directement à l'agence, par téléphone ou par courrier.</p>
<p><b>Le Service Réclamations Clientèle :</b> votre second interlocuteur</p>	<p>En cas de désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre agence, vous devez vous adresser au Service Réclamations Clientèle afin que votre demande soit réexaminée en le saisissant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Par formulaire en ligne : <u>Accéder au formulaire de réclamation</u></b> depuis votre Espace Client<sup>i</sup> ou L'Appli SG<sup>i</sup></li> <li>• Par courrier : Service Réclamations Clientèle - Tour SG - 17 cours Valmy - CS 50318 - 92972 Paris La Défense cedex</li> <li>• Par téléphone au <b>0 806 800 148</b> <small>Service gratuit + prix appel</small> du lundi au vendredi.</li> </ul> <p>Société Générale s'engage à étudier votre réclamation selon le dispositif ci-dessus et à accuser réception de votre demande sous 10 jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la première réclamation écrite, et à vous apporter une réponse sous 2 mois à compter de cette même date.</p> <p>En cas de réclamation sur les services de paiement, Société Générale s'engage à apporter une réponse dans un délai maximum de 15 jours ouvrables suivant la date de réception de la réclamation écrite, sauf situations exceptionnelles dûment motivées pour lesquelles ce délai ne pourra excéder 35 jours ouvrables.</p> <p>Pour les réclamations formulées à l'oral ou par messagerie instantanée ne vous permettant pas de disposer d'une copie datée de votre réclamation et pour lesquelles vous n'avez pas obtenu immédiatement entière satisfaction, nous vous invitons à formaliser votre réclamation au moyen d'un support écrit.</p>
<p><b>En dernier recours amiable la médiation</b></p>	<p>Si vous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• N'avez obtenu aucune réponse de la Banque dans le délai mentionné ci-dessus après l'envoi de votre première réclamation écrite,</li> <li>• Avez obtenu de votre agence et du Service Réclamations Clientèle des réponses avec lesquelles vous êtes en désaccord,</li> <li>• Etiez en désaccord avec la réponse donnée par votre agence et, qu'ayant saisi le Service Réclamations clientèle, vous n'avez obtenu aucune réponse de celui-ci dans le délai mentionné ci-dessus après l'envoi de votre première réclamation écrite,</li> </ul> <p>Vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) en transmettant votre demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur le site internet du Médiateur : <b><a href="http://lemediateur.fbf.fr">lemediateur.fbf.fr</a></b></li> <li>• Par courrier : Le Médiateur - CS 151 - 75422 Paris Cedex 09</li> </ul> <p>Le Médiateur vous répondra directement, dans un délai de 90 jours à compter de la date à laquelle il aura reçu tous les documents sur lesquels est fondée la demande. En cas de litige complexe, ce délai peut être prolongé. Le Médiateur formulera une position motivée qu'il soumet à votre approbation et celle de Société Générale.</p> <p>Pour plus d'information sur le champ de compétence et les conditions d'intervention du Médiateur, vous pouvez consulter les « Conditions générales du service de médiation consommateurs » sur le site <b><a href="http://www.lemediateur.fbf.fr">www.lemediateur.fbf.fr</a></b>.</p>

## LOI APPLICABLE, LANGUE ET RECOURS JUDICIAIRES

<b>Langue applicable</b>	Les informations précontractuelles et les conditions contractuelles sont fournies en français.
<b>Loi applicable</b>	La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.
<b>Recours judiciaires</b> <b>Juridiction compétente</b>	En cas de litige concernant ce contrat, une solution amiable sera recherchée en priorité. A défaut d'accord, le différend sera examiné par les tribunaux français compétents.

## EXPLICATIONS ADEQUATES

<b>Informations précontractuelles</b>	<p>Afin de vérifier que le produit ou le service proposé correspond bien à vos besoins, et avant de signer votre contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous vous invitons à lire attentivement les informations contenues dans ce document, en particulier celles concernant les principales caractéristiques du produit ou du service (Partie - Description du service financier), votre droit de rétractation (Partie - Droit de rétractation) ainsi que les recours possibles (Partie Loi applicable, langue, recours judiciaires et partie - Réclamations).</li> </ul> <p>Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de plus d'explications, votre conseiller reste à votre disposition</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous souhaitons attirer votre attention lorsque des achats ou retraits sont réalisés avec l'option Crédit, en cas de solde insuffisant du crédit renouvelable, l'opération sera réglée au comptant.</li> </ul>
---------------------------------------	---

<sup>i</sup> Accès réservé aux clients détenant l'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc), service gratuit hors coût du fournisseur d'accès Internet.

<sup>ii</sup> Sous réserve d'éligibilité.

<sup>iii</sup> Pour les contrats conclus à distance uniquement.